

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 81 Histoire 3.2			
Ancien Code	PEGH3B81SH	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEHB3810		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Fabienne PEERS (fabienne.peers@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Thierry CUVELIER (thierry.cuvelier@helha.be) HELHa Loverval Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be) Camille PROVOST (camille.provost@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretien une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences,

programmes) pour construire une action réfléchie

Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**

- 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
- 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
- 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
- 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E., l'étudiant remet dans son contexte historique des documents en lien avec les contenus disciplinaires développés durant l'unité.

Au terme de l'U.E., l'étudiant est de mettre en oeuvre des savoir-faire et des méthodes propres à la discipline historique développés dans le cadre de l'unité.

Au terme de l'UE, l'étudiant explicite le vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité.

Au terme de l'UE, l'étudiant mobilise des éléments de savoirs disciplinaires afin de répondre à une question de synthèse relative au cours.

Au terme de l'UE, l'étudiant conçoit et construit une leçon visant l'acquisition de savoirs et de savoir-faire en classe d'histoire pour des élèves de 3e générale en respectant les référentiels du cours d'histoire.

Au terme de l'UE, l'étudiant conçoit et construit une leçon visant l'acquisition de compétences à exercer en classe d'histoire pour des élèves de 3e générale en respectant les référentiels du cours d'histoire.

Au terme l'UE, l'étudiant planifie le cours d'histoire d'une année scolaire de l'enseignement secondaire.

Au terme de l'UE, l'étudiant réalise des dispositifs d'évaluation adaptés aux différents moments de l'apprentissage.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGH3B81SHA Histoire 2 45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGH3B81SHA Histoire 2 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Histoire 2			
Ancien Code	13_PEGH3B81SHA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEHB3811		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be) Camille PROVOST (camille.provost@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les cours d'histoire du Bloc 3 visent avant tout l'approfondissement des capacités d'analyse et de production didactique des étudiant(e)s. Ils/elles développent des capacités d'analyse réflexive sur la discipline et sur son enseignement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) construit des situations d'apprentissage
2. Au terme de l'U.E., l'étudiant(e) remet dans son contexte historique des documents en lien avec les contenus disciplinaires développés durant l'unité.
3. Au terme de l'U.E., l'étudiant(e) est capable de mettre en oeuvre des savoir-faire et des méthodes propres à la discipline historique développés dans le cadre de l'unité.
4. Au terme de l'UE, l'étudiant(e) explicite le vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité.
5. Au terme de l'UE, l'étudiant(e) mobilise des éléments de savoirs disciplinaires afin de répondre à une question de synthèse

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- L'Islam au Haut Moyen-Âge.
- Construction de séquences d'histoire suivant le nouveau référentiel.
- Analyse d'ouvrages portant sur la critique de l'enseignement d'histoire.
- Transition Primaire-Secondaire : Enseigner l'histoire à l'école primaire.

Démarches d'apprentissage

1. Exposés théoriques.
2. Analyse et production de séquences d'apprentissages et d'épreuves d'évaluation.
3. Activités autonomes : rapport de lecture et exploitation d'outils d'enseignement.

Dispositifs d'aide à la réussite

Évaluation formative tout au long du quadrimestre au travers de travaux et d'exercices didactiques.

Sources et références

1. Construire l'Histoire, t.1, Les racines de l'Occident (jusqu'au Xe siècle), Namur, D. Hatier.
2. Programme d'histoire (D/2008/7362/3/36) et Référentiel du Tronc commun.
3. JADOUILLE J.-L.,(2015), *Faire apprendre l'histoire. Pratiques et fondements d'une didactique de l'enquête en classe du secondaire*, Erasmé.
4. JADOUILLE J.-L., (2022), *La pensée historienne, de l'école maternelle au secondaire. Comment la définir, l'enseigner, l'évaluer ?*, Presses universitaires de Liège.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports de cours (notes et ressources diverses) disponibles sur la plateforme ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette UE porte sur les contenus abordés lors des cours (en présentiel ou en distanciel) et des activités en autonomie.

Un examen écrit en juin sanctionne les savoirs, savoir-faire et compétences acquis au cours de cette unité.

L'UE comporte deux modules assurés par des enseignants distincts. Chaque module fait l'objet d'une évaluation spécifique. La pondération des deux modules est de 1/3 (Madame Provost) et 2/3 (Monsieur Blanchart).

En cas d'échec, l'étudiant(e) a la possibilité de représenter l'examen du/des module(s) dont la note est inférieure à 10/20 en août (Q3).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Pour les examens et travaux à réaliser dans le cadre de cette UE, il est interdit de recourir à des outils d'intelligence artificielle tels que ChatGPT, sauf mention contraire de l'enseignant(e). Dans ce cas, l'étudiant(e) veillera au strict respect de la Charte d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) générative à la HELHa.

Dans les travaux et examens, tout plagiat avéré sera sanctionné par la mention "Fraude/FR" et pourra faire l'objet d'une mention dans le dossier disciplinaire de l'étudiant(e).

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant(e) à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant(e) concerné(e) et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant(e) et le/la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant(e) et la personne responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).